

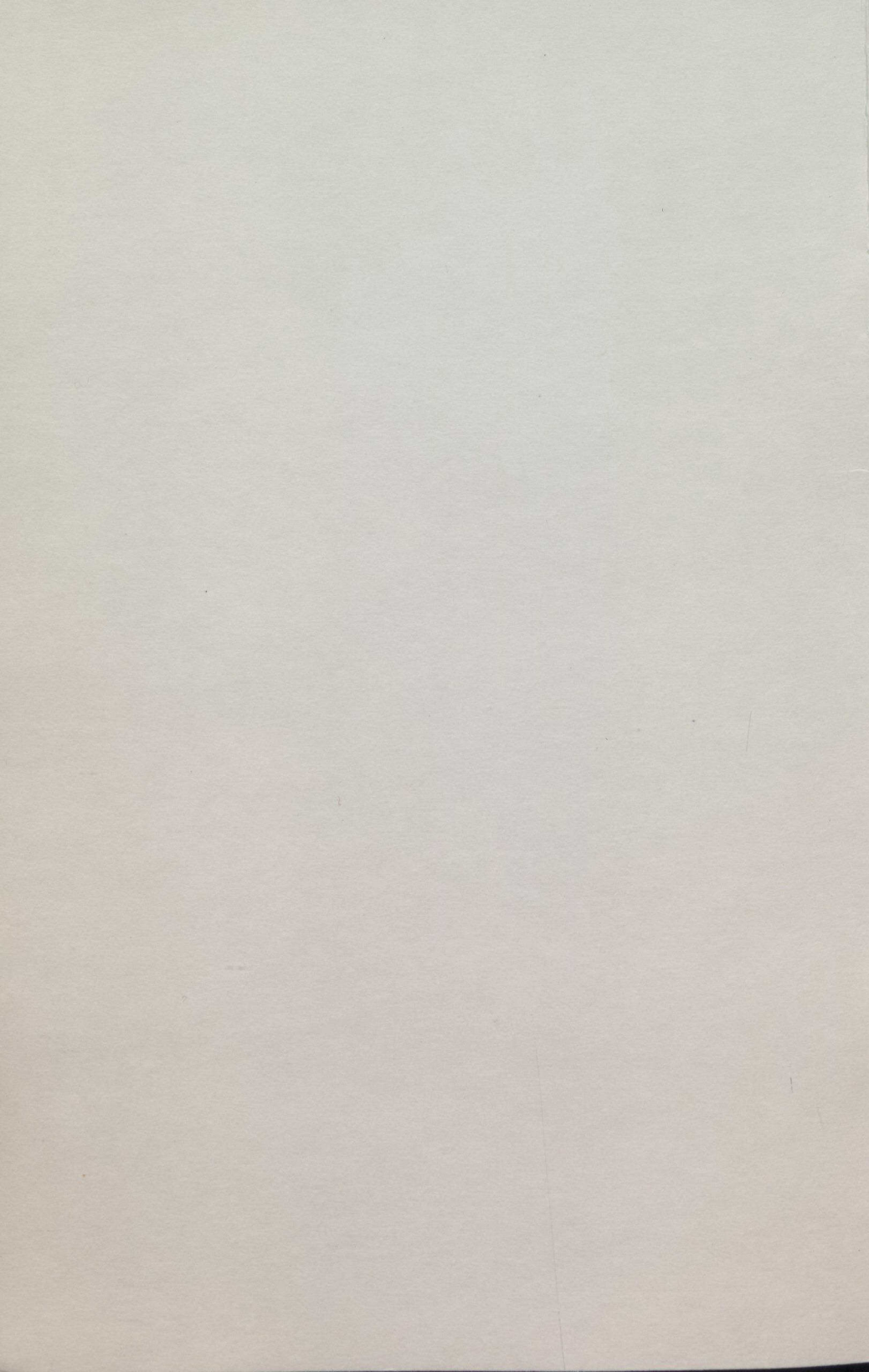
CAL
EA9
S11f
1979

DOCS

Canada

La santé et le sport amateur

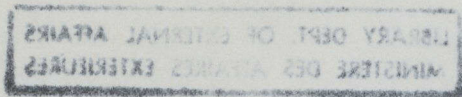
DOCUMENTS
N° 11



La santé et le sport amateur

*Texte rédigé par la Direction
générale de la santé et du sport
amateur, ministère de la Santé
nationale et du Bien-être social
du Canada, Ottawa*

42-229-130



Direction des programmes d'information
à l'étranger
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1979

N^o de cat. E52-8/11F

ISBN 0-662-90472-9

Imprimerie Campbell

N^o de contrat 08KT. 08008-79-010

On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits (prière d'indiquer la date de parution).

Les brochures appartenant à la série *Documents* peuvent s'obtenir auprès des ambassades, hauts-commissariats ou consulats canadiens. Dans les pays où le Canada ne jouit d'aucune représentation diplomatique et au Canada même, prière de s'adresser à la *Direction des programmes d'information au Canada* du ministère des Affaires extérieures (Ottawa, Ontario, Canada K1A 0G2).

lation canadienne soit en bonne forme physique.

Cette phase importante fut marquée par certaines innovations entrant dans le cadre du Programme ministériel de la santé et du sport amateur. C'est ainsi qu'on institua les Jeux du Canada, manifestation nationale multi-sportive qui, depuis 1967, se tient tous les deux ans, l'hiver et l'été alternativement; que l'on inaugura le Projet d'initiation aux sports qui permet de faire une véritable tournée des collectivités canadiennes; qu'on lança le Prix canadien de l'efficiance physique dans les écoles; et que l'on commença à offrir des subventions aux athlètes étudiants. Grâce au Plan des Jeux, institué dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques, une aide particulière est accordée, dans les disciplines olympiques, aux athlètes canadiens de calibre international. Enfin, on a instauré les Jeux d'hiver de l'Arctique qui, pour les autochtones, doivent représenter une manifestation sociale et culturelle autant que sportive.

En 1973, la Direction a été promue au rang de Direction générale, placée sous l'autorité de son propre sous-ministre adjoint, son programme relevant du département «Santé» du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui, au sens large, est responsable de toutes les questions touchant le mode de vie.

En 1976, pour la première fois, un ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur fut nommé. Cette nomination consacrait le rôle capital et incontestable de la Direction dans un domaine aussi essentiel que complexe.



Objectifs

Le premier objectif de la Direction générale de la santé et du sport amateur est d'améliorer la forme physique des Canadiens et d'accroître leur participation aux activités sportives en général. Elle se doit donc, dans cette optique :

- 1) de faire mieux comprendre ce que l'on entend par être physiquement en bonne forme, les avantages que cela comporte, et ce que sont les loisirs sportifs et le sport amateur;
- 2) de faire preuve d'un désir de solidarité et de collaboration vis-à-vis de tout groupe cherchant à améliorer la forme physique des Canadiens et à promouvoir les activités sportives en général;
- 3) d'amener les Canadiens à pratiquer davantage d'activités sportives et, notamment, de sports amateurs.

C'est, avant tout, grâce à des contributions financières et par l'entremise de divers services de consultation, que la Direction mène sa campagne en faveur de la bonne forme physique et de la pratique généralisée des sports d'une part, et en faveur de la recherche de la qualité dans le domaine professionnel d'autre part.

Sport Canada dirige des programmes visant à accroître la qualité et le degré de participation des Canadiens au sport amateur. La majeure partie de son budget sert à renforcer l'action des Fédérations nationales de sports et d'autres organismes connexes, ses fonds étant utilisés :

- 1) pour la mise en valeur des ressources, c'est-à-dire, pour
 - l'organisation de stages et de conférences, de programmes de formation, et de cours destinés aux officiels et aux entraîneurs,
 - le paiement des traitements et frais de déplacement des administrateurs, des entraîneurs et des employés spécialisés travaillant à plein temps dans les associations nationales,
 - l'amélioration des installations à l'occasion de manifestations sportives d'envergure ayant lieu au Canada,
 - l'octroi de subventions au Centre national du sport et de la récréation de l'Association canadienne des entraîneurs et de Hockey Canada;
- 2) pour assurer l'entraînement des athlètes, c'est-à-dire,
 - la réalisation du Plan des Jeux, dans le cadre duquel on fournit des subventions destinées à assurer le recrutement, l'entraînement et l'entretien des athlètes classés parmi les meilleurs,

La Loi sur la santé et le sport amateur a été adoptée en 1961 afin de favoriser et promouvoir la santé et le sport amateur au Canada. Elle prévoyait la création de la Direction de la santé et du sport amateur au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et la formation d'un Conseil consultatif national chargé d'étudier les questions relatives à la santé et au sport amateur et de conseiller le Ministre sur les moyens d'améliorer la situation dans ces domaines.

Dans son rapport de 1969, le Comité d'étude sur le sport au Canada recommandait que le gouvernement subventionne davantage le sport et les activités sportives en général. Il devait déclarer, en outre, qu'étant donné son importance dans la vie canadienne, le sport méritait un appui général. Quant aux documents parus à la suite de ce rapport, ils allaient dans le même sens, mettant l'accent sur la nécessité d'accroître la participation dans les sports de compétition afin d'y atteindre une qualité supérieure.

Cette nouvelle politique ayant été définie et le gouvernement fédéral ayant résolu d'intervenir plus directement dans le domaine des sports, on remania la Direction de la santé et du sport amateur. Deux directions, Sport Canada et Récréation Canada, furent créées pour assumer des responsabilités de plus en plus nom-

breuses, la première devant axer ses efforts sur l'amélioration du niveau dans les sports de compétition, à l'échelle nationale et internationale, la seconde (devenue, depuis, Santé physique et Récréation Canada) devant inciter les Canadiens à participer davantage aux activités sportives en général.

L'application de la nouvelle politique a aussi entraîné l'institution de quatre organismes auxiliaires: le Centre national du sport et de la récréation, grâce auquel les associations sportives et associations nationales de loisirs disposent de locaux et de services administratifs centralisés; Hockey Canada, chargé d'organiser et de diriger des équipes nationales de hockey, de coordonner leur participation aux compétitions internationales et de favoriser la pratique du hockey; l'Association canadienne des entraîneurs, qui devait permettre de former de meilleurs entraîneurs dans tous les sports et de promouvoir leur recrutement en leur offrant des programmes et des services à tous les niveaux; et, enfin, Sport Participation Canada, connu actuellement sous le nom de ParticipAction, organisme privé à but non lucratif dont le but est de favoriser la pratique des sports et des activités sportives en général afin que la popu-

- ainsi que leur participation à des camps d'entraînement et des compétitions, et à permettre d'engager des entraîneurs,
- l'allocation de subventions aux athlètes étudiants, dans les disciplines ne figurant pas dans le Plan des Jeux,
 - les échanges sportifs internationaux;
- 3) pour assurer la participation du Canada aux compétitions, c'est-à-dire,
- le paiement des frais encourus pour le déplacement et l'entretien des athlètes et des officiels lors d'épreuves et de championnats nationaux, de championnats mondiaux et d'autres grandes manifestations internationales comme les Jeux du Commonwealth, les Jeux panaméricains et les Jeux olympiques,
 - l'organisation des Jeux d'hiver et d'été du Canada, des Jeux d'hiver de l'Arctique et des compétitions internationales organisées au Canada; et
- 4) au profit de l'information, c'est-à-dire, pour
- l'organisation de conférences et de colloques relatifs à la promotion du sport au Canada,
 - l'octroi de subventions à la section de promotion du Plan des Jeux qui rassemble et distribue à l'intention des médias des données biographiques et statistiques sur les sportifs et les manifestations sportives,
 - la planification, l'organisation de réunions administratives et techniques.

Santé physique et Récréation Canada

Les programmes de Santé physique et Récréation Canada visent à répandre des habitudes de vie saines chez tous les Canadiens en les familiarisant avec la notion de conditionnement physique et avec les avantages qui en découlent, et en les amenant à participer davantage à des activités sportives; ces activités allant des exercices faciles, adaptés selon les besoins et les limites de chacun, aux loisirs sportifs et à la pratique généralisée des sports. La Direction est chargée

- 1) de mettre en valeur les ressources existantes, c'est-à-dire, d'assurer:
 - la création et la réalisation de programmes de loisirs, séances et colloques sur l'organisation des sports,
 - l'octroi de subventions aux associations nationales pour les handicapés physiques,
 - le paiement des traitements et des frais de déplacement des administrateurs et du personnel spécialisé travaillant à temps plein dans les associations nationales,
 - l'octroi de subventions aux organisations provinciales et territoriales autochtones, aux associations de Métis et à d'autres groupes afin de leur donner la possibilité de participer autant que les autres Canadiens à la vie sportive du pays;
- 2) d'informer, c'est-à-dire, d'assurer:
 - la collaboration avec ParticipAction, organisme qui incite les Canadiens à être plus actifs,
 - la mise au point du Physitest, test simple et sûr d'auto-évaluation de la capacité cardio-respiratoire,
 - la mise en œuvre et l'évaluation de programmes de conditionnement physique à l'intention des employés,
 - l'étude des installations sportives et de loisirs,
 - l'établissement de parcours de conditionnement,
 - l'institution d'une pause-exercice en musique sur les lieux de travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, afin de donner aux responsables et aux spécialistes de la santé le moyen de lancer une campagne en faveur de l'activité physique en en faisant connaître les bienfaits,
 - l'organisation de conférences sur l'organisation des loisirs,
 - l'attribution du Prix de l'efficacité physique pour garçons et filles âgés de 7 à 17 ans,

- le lancement d'une campagne d'initiation aux sports, dans tout le Canada et à l'intention des personnes de tout âge, afin d'encourager la participation massive de la population à des activités sportives et ludiques de toutes sortes.

Perspectives

Avant de formuler la politique qu'elles se proposent d'adopter pour l'avenir, les deux directions Sport Canada et Santé physique et Récréation Canada ont, récemment, entrepris de consulter les gouvernements provinciaux et territoriaux, les associations sportives et organismes de loisirs, et, d'une façon générale, tous les intéressés. Cette consultation a abouti à la rédaction de documents de discussion importants préconisant une politique nationale en matière de sport amateur et de loisirs. Il ressort de ceux-ci que Sport Canada insiste essentiellement sur la nécessité d'améliorer les résultats sportifs, de former des athlètes d'élite, et de donner une formation plus poussée aux entraîneurs et au personnel spécialisé; que Santé physique et Récréation Canada met l'accent sur la nécessité de donner à tous les Canadiens les mêmes chances de participation aux activités sportives; et que, par ailleurs, on envisage d'accorder une plus grande importance au sport et à l'activité physique chez les enfants d'âge scolaire.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007015 2



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada